

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 02 / 9 mars 2010 /

Quelles politiques agricoles pour quels équilibres mondiaux ?

FranceAgriMer, partenaire du colloque « Les Échos / Passion Céréales »

Un colloque consacré aux enjeux économiques, sociaux et à la gouvernance pour 2030 dans le secteur agricole s'est tenu à Paris, le 16 février dernier. Une occasion de faire un premier point sur l'avenir de notre agriculture dans un environnement en pleine mutation. De nombreux intervenants ont largement débattu à l'occasion des trois tables rondes consacrées aux besoins des sociétés de demain, à la régulation des marchés des matières premières et aux ambitions européennes pour la gouvernance mondiale.

Retrouvez les présentations des intervenants sur le lien suivant :

www.lesechos-conferences.fr/co/catalogue/politiques-agricoles-2030/compte-rendu.html

OCM : aides aux investissements dans le secteur vinicole

Rappel de quelques principes généraux

Les services de FranceAgriMer sont régulièrement interrogés sur les modalités de mise en œuvre de la mesure « investissements » de l'OCM vitivinicole. Il est important de rappeler que les matériels mobiles (bennes à vendanges, remorques etc.) sont exclus ainsi que les investissements de renouvellement à l'identique. Afin de faciliter les contrôles, les matériels qui ont bénéficié d'une aide doivent être visibles à tout moment au chai.

OCM : bilan 2009 de la consommation des crédits des différentes enveloppes dans les États membres

EN 2009, 18 ÉTATS MEMBRES SUR 27 DISPOSaient D'UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE AU TITRE DE L'OCM VITI-VINICOLE.

	paiements au 15 octobre 2009 (€)	enveloppes attribuées (€)
Bulgarie	8 236 000	15 608 000
Tchéquie	2 979 000	2 979 000
Allemagne	22 892 000	22 891 000
Grèce	13 866 000	14 286 000
Espagne	196 219 000	213 820 000
France	155 612 000	171 909 000
Italie	237 686 000	238 223 000
Chypre	2 749 000	2 749 000
Lituanie	0	30 000
Luxembourg	344 000	344 000
Hongrie	16 810 000	16 816 000
Malte	0	232 000
Autriche	8 038 000	8 038 000
Portugal	33 135 000	37 802 000
Roumanie	42 099 000	42 100 000
Slovénie	3 521 000	3 522 000
Slovaquie	2 938 000	2 938 000
Royaume Uni	0	161 000
Total	747 124 000	794 448 000

Le montant total prévu par l'Union européenne pour 2009 était de 794,5 millions d'euros. Les cinq principaux pays (Italie, Espagne, France, Roumanie, Portugal) représentent plus de 700 millions d'euros d'enveloppe soit 88,6 % du total.

Les dépenses réalisées au 15 octobre 2009 se sont élevées à 747,1 M€ soit 94 % de taux de réalisation. Trois États n'ont rien dépensé en 2009 (Royaume-Uni, Malte et Lituanie), cinq États ont dépensés entre 53 et 97 % de leur enveloppe et dix États ont consommé 100 % de leur enveloppe.

Sources :
Données DIP France
Information commission européenne pour les autres États membres

Arrachage définitif pour la campagne 2009/10

Bilan au 26 février 2010

Un premier bilan de la mesure arrachage définitif pour la campagne 2009/10 a été arrêté au 26 février 2010 :

- > nombre total de dossiers : 1 943
 - > montant total de prime : 48 338 771 €
 - > superficie totale : 7 403 ha
 - > nombre de dossiers en arrachage total : 1 866 dossiers pour 7 267 ha
 - > nombre de dossiers en + 55 ans et rejet n - 1 : 45 dossiers pour 113 ha
 - > nombre de dossier en +55 ans : 32 dossiers pour 22 ha
- La région Languedoc-Roussillon est la première concernée avec une surface en arrachage de près de 5 674 ha. Viennent ensuite l'Aquitaine (544 ha), Rhône-Alpes (330 ha) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (316 ha).

Conseil spécialisé de la filière viticole

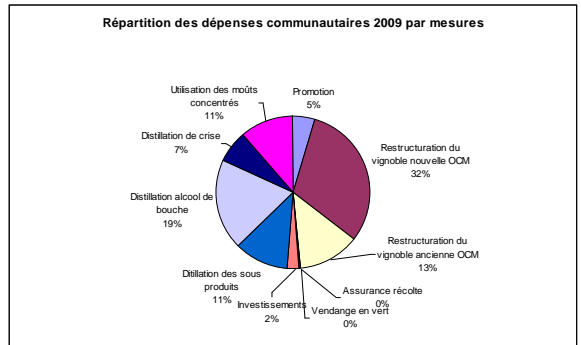
Nomination d'un nouveau membre

Par arrêté du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, en date du 23 février 2010, et sur proposition de l'Institut national de l'origine et de la qualité, Michel Servage est nommé, en remplacement de Michel Prugue en qualité de membre du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les productions de vins et produits issus de la vigne, vinaigres, verger cidricole et produits frais et transformés issus de ce verger.

AGENDA

- > 11 mars : groupe de travail du Conseil spécialisé sur le programme national de l'OCM vitivinicole
- > 11 mars : groupe de travail sur la mission « Despey »
- > 17 mars : Conseil spécialisé de la filière viticole
- > 8 avril : Comité bois & plants
- > 19 mai : Conseil spécialisé de la filière viticole

Le premier bilan de la nouvelle OCM a fait apparaître des priorités très différentes suivant les États membres. Représentant près de 45% des dépenses communautaires pour 2009, la restructuration du vignoble reste la mesure « phare » de l'OCM vitivinicole. Cette mesure est mise en œuvre dans la quasi-totalité des pays producteurs. Les différentes distillations (crise, alcool de bouche et sous produits) représentent près de 37 % des dépenses communautaires.



œnotourisme : création d'un label

LANCEMENT D'UN NOUVEAU LABEL POUR LE SECTEUR VITICOLE EN 2010.

Le label œnotourisme a été officiellement lancé, le 27 janvier dernier, par Hervé Novelli, secrétaire d'État au Tourisme, et Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Il a pour objectif d'offrir une plus grande visibilité à une destination œnotouristique et une meilleure lisibilité pour le visiteur. Il s'adresse à une clientèle, française ou internationale, sensible à l'univers du vin, qui recherche des destinations de court séjour.

Il est attribué à une destination qui propose une offre complète sur la thématique du vignoble, avec un ou plusieurs partenaires dans chacun des domaines : visite de cave, hébergement, restauration, découverte de sites naturels, architecturaux ou culturels, office de tourisme, structure réceptive organisant des circuits dans la destination. Cette destination doit être adaptée aux courts séjours sur un périmètre d'environ 30 km.

Les partenaires qui seront labellisés devront être engagés dans une démarche qualité de leur secteur et respecter un certain nombre d'engagement liés à l'univers du vin et à la communication sur les autres partenaires du label. Le label est attribué pour trois ans. De nouveaux membres pourront rejoindre la destination labellisée en cours de route pour la durée restant à courir.

Le dépôt de candidature et l'animation du label sur la destination devront être effectués par un référent qui sera le véritable pilote du projet. Les dossiers, qui seront instruits par Atout France et le ministère de l'Agriculture, doivent être déposés à Atout France, avant le 30 avril 2010.

Les candidats retenus seront transmis au CSO pour avis et les labels seront décernés par le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État en charge du Tourisme. Les premiers devraient être décernés avant l'été. Le cahier des charges et le dossier d'inscription ont été remis aux membres du Conseil spécialisé de la filière viticole.

FranceAgriMer est à votre disposition pour toute information complémentaire et conseils dans la constitution du dossier d'inscription : Any Castaings – any.castaings@franceagrimer.fr – 01 73 30 37 81.